

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal réuni le 18 août 2009 sous la présidence de M. GOIFFON Denis, Maire :
Absents excusés : SANCHEZ Zita, DESBROSSE Florence, PERNOD Jean-François.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/LOTISSEMENT CHAMP PERROLET

- APPROUVE la promesse d'achat qui sera déposée chez Me Lager après visa par la Sous-Préfecture de Nantua pour le lot 7 : M. Mme ARCHENY Yves..

2/TRAVAUX VOIRIE

- ENTERINE la décision de la commission voirie de confier les travaux de réfection de chaussée sur VC n° 8 «Sur la Ville» et ouverture d'un fossé sur VC n° 12 «Rue de l'Eglise» à l'entreprise SACER pour un montant ht de 12 288,00 euros.

- PRECISE que l'enduit gravillonné sur la voie de l'Eglise sera repris en même temps que les travaux 2009.

3/VENTE BOIS 2009

- EST INFORME de la mise en vente d'un lot de 365 m3 parcelle 2 « La Grande Montagne » pour la vente de coupes de bois par appel d'offres qui se déroulera le 6 octobre 2009 à Nantua.

- Lors de la vente de bois à Saint-Vulbas, le lot de hêtres parcelle 22-24 a été vendu 1 525,00 euros ht à la SARL RIGHETTI.

- ACCORDE une remise gracieuse de la facture de prorogation de délai d'un montant ttc de 324,17 euros, émise par l'ONF à l'encontre de la SA LES FILS DUCRET pour l'exploitation d'un lot acquis en 2006.

4/ LOCATION STUDIO RDC MAIRIE

- DONNE un avis favorable à une candidature à la location du studio situé au RDC du bâtiment mairie sous réserve de la production des justificatifs demandés (7 pour, 1 abstention).

- DECIDE de revoir les clauses du règlement intérieur, de maintenir le dépôt de garantie à un mois de loyer sans les charges, de demander la caution d'un garant pour tous les nouveaux baux de location.

5/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLN

- APPROUVE la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Lac de Nantua pour la doter de nouvelles compétences en matière de Zones d'Aménagement Concerté et de Plan Local de l'Habitat permettant son adhésion à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), pour le contrat «Enfance Jeunesse» avec la CAF, pour la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires de bassin et pour participer au fonctionnement d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologie.

.../...

6/RFF : PROJET DE SUPPRESSION PN 56

- PREND CONNAISSANCE du dossier déposé par RFF concernant le projet de suppression du passage à niveau n° 56 situé au lieudit «La Tour» et de la création d'un ouvrage de franchissement sous la voie ferrée ainsi que d'un chemin d'accès à une propriété riveraine.

- DONNE un avis favorable à la mise en compatibilité du projet avec le Plan d'Occupation des Sols de la commune tout en précisant que la zone de bois à classer existant sur le POS au niveau de la parcelle AB 135 «Sur LA Route», n'a plus lieu d'être étant donné que les parcelles concernées ont été distraites du régime forestier en 1985.

7/DIVERS

- Souhaite attendre la réunion d'orientation budgétaire début 2010 pour décider du renouvellement ou non de la tondeuse à gazon Rousseau acquise en 1990 et hors service à ce jour.

- Est informé des activités et sorties qui ont été proposées durant l'été 2009 aux jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre du Centre de Loisirs du Poizat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

GOIFFON Denis.

